

---

**Réunion du 05 novembre 2025 à 18h30**

**Président :** M. Patrick GRENIER,

**Présents :** Mme Morgane LEVERNIER, MM. Serge BADAUT, Jean-Baptiste JEANNOT, Jean-Yves SENCE.

---

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale de l'Arbitrage ([arbitrage@fna.fff.fr](mailto:arbitrage@fna.fff.fr)) dans un délai de sept jours francs à compter à compter du lendemain de sa notification.*

■ **Arbitres auditionnés : D2 – AA – D3.**

**Faits :**

- Convoqué par la CDA à la suite d'un grave manquement administratif sur une rencontre de D2, du 18 octobre 2025.
- L'AA2 perçoit un acte de brutalité et appelle le central pour qu'il fasse le nécessaire. Un carton rouge est adressé au joueur coupable.
- A la fin de match, l'arbitre central explique le carton à plusieurs joueurs dont le joueur victime. Ce dernier dément l'acte de brutalité donc l'arbitre central supprime le carton sur la FMI.

**Réponse de l'arbitre :**

→ But à la 92ème, et au moment où le coup d'envoi allait être sifflé, l'AA2 appelle le central car il a vu un coup du 11 sur le 14 de l'équipe adverse. Donc le central met carton rouge au joueur coupable de l'acte de brutalité.

A la fin du match, des explications sont demandées par les joueurs sur le terrain. Le joueur victime dit qu'il n'a pas reçu de coup.

→ Vestiaires : discussion entre arbitres, le central propose donc de supprimer le carton et d'aller voir les capitaines, les coachs, les présidents. Les assistants ont laissé faire le central sans intervenir.

**Décision de la CDA :**

→ Au vu du contexte et des conséquences qui auraient pu être importantes, la CDA sanctionne l'arbitre central à 4 semaines fermes de non-désignation à compter du dimanche 30 novembre jusqu'au dimanche 28 décembre.

→ La CDA sanctionne les deux arbitres assistants à 2 semaines de non-désignation avec sursis

Fin de séance à 19h30.

Le Président de la CDA  
Patrick GRENIER

La secrétaire de séance  
Morgane LEVERNIER